

OCBM du Hainaut du 1^{er} décembre 2022

Point 8 - Suivi des avis antérieurs de l'Organe

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et **faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis.**

Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Les *points* indiqués comme *clos* lors de la session précédente ont été retirés du tableau. Les points indiqués comme *clos* dans le présent tableau seront retirés du suivi lors de la prochaine session.

| OCBM | Point à l'ordre du jour | Avis | Qui a la charge ? | Suivi à l'automne 2022 |
|----------------|--|---|-------------------|---|
| Printemps 2022 | 3.1. Réseau cible proposé sur la zone urbaine de Mons en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques) | L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches de liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction mené depuis janvier 2022. Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone de Mons (qui comprend les communes de Mons et Quévy et les anciennes communes de Frameries, Noirchain et La Bouverie) afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-)locaux soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant la mise en œuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les communes concernées. | AOT | P RTP officialisé et transmis le 25 juillet 2022 à l'OTW et aux communes concernées Point clos |
| | | L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création, suppression de lignes, modification de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts | OTW | Objectif mise en œuvre en 2024. Le travail d'études opérationnelles a |

| | | | | |
|----------------|--------------------------|--|-----|---|
| | | desservis, des impacts sur les usagers actuels et potentiels,...) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors d'une session de l'OCBM du Hainaut en 2023, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mise en œuvre par l'OTW sur la zone d'ici 2025. Cette mise en œuvre pourra être phasée, notamment en lien avec les projets d'infrastructures. | | commencé. Objectif visé : participation citoyenne au 1 ^{er} semestre 2023. |
| Printemps 2022 | 4. Evaluation de l'offre | <p>L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.</p> <p>Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin du Hainaut ces dernières années.</p> <p>Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.</p> | AOT | Point clos |

| | | | | |
|------------|--|---|----------|---|
| Automne 21 | 2.1. Redéploiement : Réseau cible proposé pour la zone d'Ath en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques), incluant le bilan et l'ajustement tactique de la ligne E40 Péruwelz-Ath | <p>L'Organe recommande néanmoins l'évolution de certaines liaisons desservant Ath (connexion par une liaison scolaire de Arbre, Gibecq et Maffle et l'ajustement du niveau de service de la liaison secondaire depuis Ellignies sur base de son potentiel).</p> <p>Il recommande sur cette base à l'AOT d'officialiser le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale d'Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Flobecq et Lessines afin de permettre à l'OTW de piloter la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone en vue d'en présenter le résultat (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels,...) et la planification de leur mise en œuvre lors de la session d'automne 2022 de l'OCBM de Hainaut.</p> | AOT | <p>Le PRTP a été officialisé et transmis à l'OTW le 01/03/22 ainsi que pour info aux communes concernées le 07/03/22. L'étude opérationnelle par l'OTW est en cours.</p> <p>L'ambition est de présenter scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC (après participation citoyenne) au prochain OCBM de printemps 2023.</p> |
| | | L'Organe prend acte que cette échéance est à confirmer sur base de l'intention du Ministre Henry que soit organisée, en coordination avec les Communes concernées, une démarche d'information publique et de participation citoyenne, avant validation d'un scénario final de redéploiement à mettre en œuvre par l'OTW. | AOT/OTW | Facilitateur en cours de désignation |
| | | L'Organe souligne l'importance du développement simultané de solutions de mobilité locale flexible pour les zones qui ne seront pas desservies par les services réguliers de transport public. | Ministre | Le SPW M&I a transmis au Ministre de la mobilité un projet de décret relatif au développement de la mobilité locale flexible et si nécessaire, des solutions transitoires basées sur la législation existantes et/ou des projets pilotes seront lancés. |
| Automne 21 | | <p>L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT suite aux ateliers de co-construction menés depuis mi-2021.</p> <p>Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone Nord-Ouest de Charleroi</p> | AOT | <p>Le PRTP a été officialisé et transmis à l'OTW le 12/07/22 ainsi que pour info aux communes concernées.</p> <p>Point clos</p> |

| | | | | |
|------------|--|--|---------|---|
| | 2.5. Réseau cible proposé pour la zone nord-ouest de l'agglomération de Charleroi en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques) | afin de permettre à l'OTW de piloter la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone en vue d'en présenter le résultat (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de leur mise en œuvre lors de la session d'automne 2022 de l'OCBM de Charleroi. | | |
| | | L'Organe prend acte que l'étude opérationnelle sur la partie Ouest de la zone dépendra des résultats de l'analyse fine menée sur la ligne 82 dans le cadre de la récente hausse de sa fréquence. | AOT | Les niveaux de service adaptés par liaison sur l'axe de la 82 suite à l'étude STRATEC et à l'évaluation sont présentés au point 2.3 de cet OCBM. |
| | | L'Organe prend acte que l'échéance est à confirmer sur base de l'intention du Ministre Henry que soit organisé, en coordination avec les Communes concernées, une démarche d'information publique et de participation citoyenne, avant validation d'un scénario final de redéploiement à mettre en œuvre par l'OTW. | AOT/OTW | Facilitateur en cours de désignation. |
| Automne 21 | 3. Développement du réseau structurant intercommunal Fiche tactique pour la liaison transfrontalière Maubeuge - Mons | L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison structurante Express transfrontalière unidirectionnelle « Maubeuge - Mons » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT pour laquelle des contacts sont en cours avec l'Autorité organisatrice française compétente. | / | / |
| | | Il demande la précision de correspondance vers le campus UCLouvain via le réseau urbain montois. | AOT | Intégré au redéploiement urbain montois |
| | | L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison. | OTW | L'OTW va transmettre la demande formelle de création opérationnelle d'offre à l'AOT. Intégré au redéploiement urbain montois depuis que la zone de Quévy y a été intégrée → mise en œuvre prévue en 2024 avec le reste du plan. |
| | | Parallèlement, l'Organe recommande à la SNCB le maintien d'une offre ferroviaire entre Mons et Aulnoye-Aimeries qui permet la correspondance vers Paris. | SNCB | La SNCB ne s'est pas prononcée. |

| | | | | |
|------------------|--|---|-----|--|
| ?Printemps 21 | 2.1.1. Mises en œuvre opérationnelles 2021 | L'Organe émet un avis favorable sur les modifications de l'offre qui lui sont soumises sur les lignes : | OTW | Ligne mise en œuvre en semaine mais pas le samedi, évaluation à mener en 2023. Point clos |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Nivelles – La Louvière (création E7) | | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Renaix – Frasnes-Lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz (lancement effectif E41) | OTW | Ligne mise en œuvre, évaluation à mener en 2023. Point clos |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Renaix – Mont-de-l'Enclus – Celles – Tournai (lancement effectif E42) | OTW | Ligne mise en œuvre, évaluation à mener en 2023. Point clos |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Mons – Binche (lancement effectif E44) | OTW | Ligne mise en œuvre, évaluation à mener en 2023. Point clos |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Beaumont – Erquelinnes – Estinnes – Quévy – Mons (création E110) | OTW | Ligne mise en œuvre. Évaluation réalisée en oct 2022. Discussions à mener entre OTW Direction Charleroi et AOT sur base de cette évaluation. (présentée au point 2.2 de cet OCBM) |
| | | Cependant, il recommande d'ajouter un arrêt au PAE de Beaumont et que des solutions soit proposées en vue de desservir le PAE Leuze Europe. | OTW | PAE de Leuze : après analyse OTW, il a été choisi de ne pas le desservir avec la ligne E41 vu : <ul style="list-style-type: none"> flux inférieurs entre Péruwelz et PAE et entre Péruwelz et gare de Leuze. l'objectif est d'amener les habitants de Péruwelz rapidement à la gare de Leuze pour correspondance SNCB : cet objectif n'est pas atteint si on passe par le PAE Leuze. Correspondance E41 / 86B n'a pas pu être améliorée parce qu'il y a un impact lourd sur les autres lignes et un besoin de moyens financiers supplémentaires. |

| | | | | |
|--------------|---|---|-----|--|
| | | | | <p>Début 2022 : IDETA va organiser atelier de réflexion sur desserte du PAE</p> <p>Pas d'avancées récentes à ce sujet.</p> <p>PAE de Beaumont : il a été choisi de ne pas le desservir avec la E110, le PAE étant en tout début de ligne. Point clos</p> |
| | | Il recommande également d'intégrer les correspondances ciblées dans l'offre mise en œuvre. | OTW | Correspondance E41 / 86B n'a pas pu être améliorée parce qu'il y a un impact lourd sur les autres lignes et un besoin de moyens financiers supplémentaires. |
| Printemps 21 | 2.2.1. Connexion progressive du solde des communes au réseau structurant intercommunal : Méthodologie régionale : Ajustement de l'offre cible : Priorisation des 6 communes | L'Organe émet un avis favorable sur la mise à jour de la méthodologie de connexion des communes au réseau structurant intercommunal (identification, caractérisation, priorisation, identifications du pôle de destination et de l'offre adéquate). L'Organe émet également un avis favorable sur la priorisation des études de connexion. | / | / |
| | | Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter les résultats de ces études de connexion des communes du bassin du Hainaut lors des prochains OCBM pour : | / | / |
| | | <ul style="list-style-type: none"> la commune de Seneffe au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Brabant-Ouest programmée en 2021 ; | AOT | La connexion de la commune de Seneffe sera finalement intégrée dans l'étude de redéploiement de la zone de La Louvière – Binche, programmée en 2025 (voir point 3.2. de l'OCBM de printemps 2022). Point clos |
| | | <ul style="list-style-type: none"> la commune de Le Roeulx au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Soignies programmée en 2022 ; | AOT | La connexion de la commune de Le Roeulx sera intégrée dans l'étude de redéploiement de la zone de Soignies, désormais programmé en 2027 (voir point 3.2. de l'OCBM de printemps 2022) |

| | | | | |
|--------------|--|--|-----|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • les communes de Colfontaine en 2021, Brunehaut en 2022 et Pecq en 2023. <p>Cependant, l'Organe recommande d'intégrer aux études de connexion au réseau structurant les études de mobilité réalisées sur les territoires concernés, notamment l'étude BHNS Cœur de Hainaut pour ce qui concerne la connexion de la Commune de Colfontaine.</p> | AOT | Point clos Colfontaine : l'étude sera effectivement réalisée dans le cadre du redéploiement de la zone du Borinage (impact du futur BHNS) |
| Printemps 21 | 4. Plan de transport 2022 – région du Westhoek (Flandre) : impacts côté wallon | L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Westhoek. Il demande sa prise en compte dans le cadre de la prochaine étude wallonne de redéploiement concernant la zone urbaine de Mouscron en 2022. | AOT | Les changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Westhoek seront bien pris en compte dans l'étude de redéploiement de la zone de Mouscron (programmée en 2023-2024) Point clos |
| Printemps 20 | 3.1. Redéploiement de l'offre : Honnelles-Dour-Boussu-St-Ghislain (création) | L'Organe partage les constats posés par la Wallonie amenant à la suppression de la liaison WEL Athis-Dour-Mons et la nécessité d'une alternative plus efficace. L'Organe remet un avis positif sur la création d'une ligne structurante principale proposant une desserte de plusieurs polarités au sein des communes de Honnelles (et Quiévrain à son extrémité), de Dour, de Boussu et Saint-Ghislain et sur les niveaux de service cible (fixés dans la fiche qui lui a été soumise). Cette liaison principale permettra ainsi de connecter aux heures de pointe, toute l'année, chacune des communes entre elles mais aussi de les connecter directement aux principaux lieux d'enseignement, d'emplois et de services directement et aux pôles de Mons et Bruxelles, via correspondance organisée avec l'offre ferroviaire en gare de Saint-Ghislain ou via le réseau bus urbain montois. L'Organe remet un avis favorable à l'étude opérationnelle de mise en œuvre de la ligne présentée par l'OTW et encourage les parties prenantes à lancer sans tarder la promotion de cette nouvelle offre. | | Ligne mise en œuvre en 2021 Une évaluation de la ligne 30 Angre-St-Ghislain est présentée à l'OCBM du Hainaut d'automne 2022. (Pt 2.1. de cet OCBM) Point clos. |